

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 103 Soutien financier exceptionnel (195 000 euros) et avenant avec la Société Publique Locale Le Carreau du Temple (3^e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DJS 420, en date des 15 et 16 octobre 2012 ;

Vu la délibération 2012 DJS 421, en date des 10, 11 et 12 décembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant au contrat de délégation de service public entre la Ville de Paris et la Société Publique Locale du Carreau du Temple ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le soutien financier exceptionnel attribué à la Société Publique Locale du Carreau du Temple, 4, rue Eugène Spuller, 75003 Paris, est fixé à 195.000 euros au titre de 2015.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 195 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, chapitre 67, nature 678.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant au contrat de délégation de service public, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO